

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal

Mardi 13 mars 2018 à 18 h 15

.....

L'an deux mille dix huit et le treize du mois de mars, à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

PRESENTS : Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Huguette Déjean, Gilbert De Sacramento, Alain Metge, Yves Micas, Didier Piquemal, Annie Rouquette et Chantal Thibout

EXCUSÉS : Jean-Paul Foncel et Romain Nunez

EXCUSES ayant donné une procuration : Jocelyne Dupuy et Danièle Vigneaux

ABSENT : Paul Rogalle

Secrétaire de séance : Huguette Déjean

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

➤ Approbation

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du jeudi 08 février 2018 à 18 h 15. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

➤ DELIBERATIONS

N° 2018-19 : Affectation du résultat budget annexe « village de vacances »

Par 9 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention, 2 procurations

Déficit de fonctionnement, pas d'affectation de résultat. Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2017.

N° 2018-20 : Approbation compte de gestion budget annexe « village de vacances »

Par 9 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.

N° 2018-21 : Budget primitif « village de vacances »

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018

N° 2018-22 : Affectation du résultat budget annexe « mérens »

Par 9 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention, 2 procurations

Excédent de fonctionnement de 7 705.02 €. Le Conseil Municipal affecte la totalité de l'excédent de fonctionnement en réserve d'investissement (c/1068).

N° 2018-23 : Approbation compte de gestion budget annexe « mérens »

Par 9 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.

N° 2018-24 : Budget primitif « mérens »

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018

N° 2018-25 : création poste adjoint du patrimoine 2^{ème} classe (17,5 h)

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal accepte la création du poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe à compter du 01 août 2018

N° 2018-26 : création poste adjoint du patrimoine principal 2^e classe (17,5 h)

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal accepte la création du poste d'adjoint du patrimoine principal 2^e classe à compter du 15 mars 2018

N° 2018-27 : Bons cadeaux 2018

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal accepte de verser en une seule fois en fin d'année 300 € pour un équivalent temps plein (150 € pour la St Nicolas et 150 € pour Noël)

N° 2018-28 : Versement acompte subvention 117 animation jeunes

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal accepte de verser un acompte de subvention pour un montant de 7 000 € à l'association « 117 animation jeunes » sur l'exercice 2018

N° 2018-29 : Estimation par le bureau d'étude travaux pluvial Fg Ste Croix

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal accepte le devis du Cabinet Arragon pour un montant de 4 712.70 € ttc (Fg Ste croix) et 4 312.50 € ttc (chemin villa/canal)

N° 2018-30 : Autorisation signature avenant bail ou nouveau bail et cession fonds de commerce restaurant « La tablee Séronaise » suite à cessation d'activité.

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la reprise du restaurant du centre équestre au lieu-dit « Bourtol ».

N° 2018-31 : Location logement au dessus du CLAE au 01/05/2018

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal accepte de louer le logement à M. Gilles BERNARD

N° 2018-32 : Compensation fiscalité Com. Com. Couserans Pyrénées

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de compensation au titre du pacte fiscal de neutralisation comme suit :

2018 : 127 462 €

2019 : 93 176 €

2020 et années suivantes : 58 889 €

N° 2018-33 : FDAL 2018

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal accepte de déposer 3 dossiers de demande de subventions au titre du FDAL :

- Voirie (58 893.30 €) aide 20 % : 11 778.66 €
- Pluvial 1^{ère} tranche (362 781.00 €) aide 10 % : 36 278.10 €
- Toiture halle (36 000 €) aide 20 % : 7 200 €

N° 2018-34 : FRI 2018

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le Conseil Municipal accepte de déposer 2 dossiers de demande de subventions au titre du FRI :

- Pluvial 1^{ère} tranche (362 781.00 €) aide 15 % : 54 417.15 €
- Toiture halle (36 000 €) aide 20 % : 7 200 €

N° 2018-35 : Prêt relais banque postale (budget annexe village vacances) : 800 000 €

Par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 2 procurations

Le taux proposé par la Caisse d'Épargne étant à 0.8 %, le Conseil Municipal valide la proposition de la banque postale pour 800 000 € sur 2 ans au taux de 0.560 %
Versement des fonds prévu le 04 mai 2018.

➤ **DIVERS**

- Podium : en attente du devis charpente alu
- Activités journalières du garde communal janvier 2018. Se renseigner pour des prestations complémentaires
- Option lot n° 16 village de vacances : suppression de l'option
- Prochain conseil Municipal le mardi 10 avril 2018 à 18 h 15
- Questions diverses
 - RITE : accord spectacle le mercredi 9 août 2018 dans les mêmes conditions que 2017
 - PLU : lancer la révision pour le terrain de la future gendarmerie
 - Scolaire : pas de fermeture de classe à la rentrée
 - Village de vacances : le planning des travaux est respecté. Un chalet témoin devrait être terminé fin mai

La séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,
Alain METGE.

